

**DELIBERATION N°5-2023**

**CONSEIL DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (CAAF)**

**DE L'INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DE LA ZONE AFRIQUE CENTRALE**

**Séance du 3 juillet 2023**

**Objet :** Prestations à l'initiative de l'établissement homologué sans accord de partenariat ou relevant d'un accord de partenariat à 1% des droits de scolarité : modalités de prise en charge des frais de mission et tarifs appliqués au titre de l'année 2023.

**Libellé :** Le CAAF valide les modalités de prise en charge des frais de mission liés aux prestations à l'initiative de l'établissement homologué sans accord de partenariat ou relevant d'un accord de partenariat à 1% des droits de scolarité comme suit :  
Prise en charge directe par l'établissement à l'initiative de la demande, des frais de repas, d'hébergement et de transport.

Le CAAF émet un avis favorable à l'application des tarifs suivant au titre de l'année 2023 :

<b>Nature de la mission</b>	<b>Tarif</b>
IA-IPR: visites conseil individuelles et/ou d'évaluation (détachés directs, contrats locaux titulaires ou non titulaires)	640 € par jour
IEN: visites conseil individuelles et/ou d'évaluation (détachés directs, contrats locaux titulaires ou non titulaires)	770 € par jour
IEN: visites de diagnostic et de recommandations (dysfonctionnement individuel et/ou collectif) avec production d'un rapport pour éclairer une décision de l'Agence	770 € par jour
IEN: animations pédagogiques et accompagnement d'équipes sur sites	770 € par jour
CPAIEN, EMFE, EFE2D: conseils individualisés (détachés directs, contrats locaux titulaires ou non titulaires)	770 € par jour
Autres personnels de l'Agence (hors corps d'inspection de l'Agence): conduite d'actions de formation ou d'accompagnement hors Plan de Formation continue	410 € par jour
Autres personnels de l'Agence (hors corps d'inspection de l'Agence): expertises hors formation (Gouvernance, RH...)	410 € par jour

Nombre de votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Lomé, le 3 juillet 2023

Le président du CAAF  
de la zone Afrique centrale

Le Directeur adjoint de la DDAR

Arnaud REGNIER

Arnaud REGNIER

Date de mise en ligne : 03/07/2023.